



FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

Communiqué de Presse

Déclaration de la FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE à l'Union des Industries Chimiques (UIC)

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE tient à rappeler son opposition au Pacte de Responsabilité issu de l'ANI du 11 janvier 2013, dicté par les plans d'austérité de l'Union Européenne et appliqué par le gouvernement avec les patrons français.

★★★★★★

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE tient également à rappeler son **opposition à la GPEC** :

L'accord GPEC du 27 avril 2010 n'a visiblement réglé aucun problème d'emploi. **La branche Chimie a perdu plus de 40 000 salariés** en une dizaine d'années et depuis cet accord, l'hémorragie de l'emploi dans la branche perdure.

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE dénonce également la politique de l'UIC, qui a conduit à détruire nos emplois dans la branche par une stratégie "**d'ajustement des effectifs** de la Chimie" aux besoins de ses entreprises "**dans le seul but de réduire le coût du travail**".

Votre GPEC a pour objectif la meilleure utilisation des « ressources humaines », c'est-à-dire la meilleure exploitation de la force de travail.

Votre GPEC sert, notamment, à évaluer en permanence le stock de main d'œuvre et à l'adapter aux besoins de l'entreprise, tant en quantité qu'en qualité. Votre GPEC prévoit les emplois à supprimer, à créer, ou à adapter, afin d'éviter les « secousses » dans l'approvisionnement de main d'œuvre.

C'est pourquoi la FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE ne s'inscrit en aucun cas dans la coresponsabilité de la gestion des effectifs de la branche Chimie.

★★★★★★

Sous couvert d'un ordre du jour intitulé « emploi » apparaît clairement votre volonté de nous contraindre à négocier la reconduction de l'accord du 27 avril 2010 que nous avons combattu et que nous continuons à combattre puisqu'il représente un chèque en blanc pour les PSE.

★★★★★★

Le Contrat de Génération aurait pu à lui seul faire l'objet d'un accord de branche positif pour l'emploi. Il est aujourd'hui mort-né puisque dans votre projet d'accord il se substitue à l'accord du 30 novembre 2010, relatif à l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.

★★★★★★

➤➤➤➤➤➤

➤➤➤➤➤

Concernant votre souhait de supprimer les articles 3 et 6 de l'accord Seniors, vous auriez été mieux inspirés de faire disparaître le titre 2 de l'article 1 qui exclut de l'assiette d'allocation des primes de départ en retraite toute forme de prime d'origine légale (participation, intéressement, épargne retraite, abondement.....).

★★★★★★

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE considère que ce n'est pas aux travailleurs et aux citoyens de payer l'addition, alors que dans le même temps les entreprises affichent des profits record et les patrons des augmentations de revenus indécentes.

Au préalable à toute négociation sur l'emploi, la FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE revendique que toute rupture de contrat, autre que les licenciements économiques (retraites, démissions, ruptures conventionnelles...), soit compensée à 1 pour 1 dans la catégorie socioprofessionnelle et sur le même site.

Face aux revendications de FORCE OUVRIERE, comment osez-vous nous proposer la création de 23 postes par mois jusqu'en 2017, sans aucune mesure ni moyen de contrôle et en partant de chiffres statistiques ? 23 postes pour combien de licenciements ???

Par ce constat, la FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE considère que vos propositions ne répondent pas aux problématiques d'emploi de la branche.

Aucune mesure contraignante n'est inscrite dans votre projet d'accord.

Le seul objet de votre projet d'accord est de faire croire au gouvernement que vous menez des négociations sur l'emploi dans la branche avec les syndicats.

Dans l'état, pour la FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE, ce projet d'accord est inacceptable.

Sans engagements réels, quantifiables et vérifiables concernant l'emploi, FORCE OUVRIERE se réserve le droit de poursuivre ou non ce simulacre de négociation.

★★★★★★

Par ailleurs, bien qu'avertis depuis le 06 juin 2014 qu'une Organisation Syndicale serait absente ce jour, vous avez jugé bon de maintenir la réunion d'aujourd'hui.

N'aurait-il pas été plus respectueux pour les organisations ici présentes de décaler ou reporter cette réunion?

Fidèles aux traditions des Organisations Syndicales de la branche, nous ne pouvons envisager aujourd'hui de poursuivre les négociations en l'absence d'une organisation représentative des salariés.

Fait à Paris,
Le 26 Juin 2014



Bernard SAAS
Secrétaire Fédéral